La lettre #3

DES NOTAIRES DE FRANCE DANS LE MONDE

Action internationale du Notariat Français

Notaires de France

En direct d'une mission

La délicate reconstruction du cadastre haïtien

En Haïti, plus de deux ans après le séisme qui a ravagé cet Etat des Caraïbes, la reconstruction passe par celle des logements, des bureaux, des infrastructures, mais aussi par la sécurisation foncière. Au début du mois d'avril, deux spécialistes du cadastre accompagnés de Pierre Becqué, notaire honoraire, s'envolent pour Port-au-Prince. Leur mission : mener un audit sur les modalités de numérisation des actes conservés au service des hypothèques haïtien. Les documents, dont certains datent de 1826, sont globalement en bon état, mais restent inexploitables. Ils ne sont pas indexés, mais simplement classés par ordre chronologique.

Tout l'enjeu est donc de scanner, puis de classer un million de pages de documents. C'est précisément sur la faisabilité et le coût de ce processus, évalué à 350 000 euros, que travaille la mission française.
« Nous sommes complémentaires », constate Pierre Becqué ; « les deux spécialistes venus de l'école nationale du cadastre et du ministère français de l'Economie étudient les considérations techniques, tandis que le notaire a la vision de l'utilisateur du système ».

Ensemble, ils œuvrent sous l'égide de la mission interministérielle de reconstruction d'Haïti (MIRH), mise en place par le gouvernement français au lendemain du tremblement de terre. Mais ce projet, d'une importance stratégique pour le développement économique de l'île, devra franchir des obstacles. Dans un climat d'instabilité gouvernementale, l'opération nécessite un réel volontarisme politique.
De plus, le processus de numérisation exige une infrastructure technique en locaux et en personnel. Au final, ce sont bel et bien les futures ressources fiscales d'Haïti qui dépendront de la rénovation du cadastre.

Le chiffre

1 594 303

C'est le nombre de français établis hors de France en 2011. Au palmarès des destinations les plus convoitées : l'Asie, l'Océanie et l'Amérique du Nord. L'an dernier, ces territoires ont enregistré une croissance de 10% du nombre de Français qui y résident.

Tour du monde

Mongolie
L'Union internationale du notariat (UIN) a signé en avril un accord de coopération avec le Ministère de la Justice et le notariat mongol qui met en place un programme de formation des notaires dans le pays, l'objectif étant d'améliorer la compétence des professionnels et d'élargir leur champ d'action.

Inde
Puissance émergente dont la population a déjà dépassé le milliard d'habitants, l'Inde est aussi une terre de contrastes où plus d'un quart de la population urbaine vit dans des bidonvilles.Partis en mission exploratoire en mars dernier, les notaires français ont été surpris de trouver dans ce pays, marqué par la culture britannique, la confirmation de l'existence d'une profession notariale régie par une loi de 1952, qui reprend les principes généraux du Droit continental.

Le billet

Jean Tarrade, premier vice-président du Conseil supérieur du notariat

L'indispensable protection des ressources alimentaires

Il s'agit d'une évidence, mais elle est parfois oubliée. L'approvisionnement alimentaire des populations, tout particulièrement dans les pays émergents, impose de protéger juridiquement les terres cultivables. Depuis 1976, le Fond International de Développement pour l'Agriculture (Fida), doté d'un budget d'un milliard de dollars, œuvre pour que les Etats les moins riches puissent maîtriser et valoriser leurs ressources naturelles (terres, irrigation, patrimoine maritime...).

Le Comité pour la sécurité alimentaire mondiale (CSA), placé sous l'égide des Nations Unies, a la même finalité. Tous deux ont travaillé à l'élaboration de directives volontaires en matière de gouvernance des sols, en collaboration avec la FAO, agence des Nations-Unies pour l'agriculture et l'alimentation. L'objectif est de protéger et d'assister les populations dans leurs droits légitimes sur leurs terres, notamment lorsque les législations locales font défaut. Aujourd'hui, ce processus touche au but et il faut s'en réjouir. Le 9 mars 2012, 96 Etats sont parvenus à un accord sur ces directives volontaires qui ont été adoptées définitivement le 11 mai dernier à Rome. Dans ce cadre, les pays concernés devraient notamment « envisager d'utiliser les services de professionnels disponibles localement, tels que les juristes, les notaires, les géomètres ou les chercheurs en sciences sociales pour apporter au public une information sur les droits fonciers ».

La mise en œuvre de ces directives jouera en faveur d'un accès plus équitable à la terre et aux produits qu'elle génère.

Une arme supplémentaire dans la lutte contre la malnutrition.

Olivier de Baynast,
président du groupement « Justice Coopération Internationale »

Paroles de...

Le Droit français développe de nouvelles ambitions à l'international

Le savoir-faire juridique français continue à s'exporter, mais change de peau et de dimension. L'association « ACOJURIS » qui, depuis 14 ans, exportait les compétences de la magistrature, des avocats, des notaires et des huissiers hors des frontières s'appelle désormais « Justice Coopération Internationale (JCI) ». Il ne s'agit pas uniquement d'un changement de nom, mais bel et bien d'un nouveau statut: « JCI est un groupement d'intérêt public dans lequel chacun des membres va œuvrer pour une mission de service public. Cette structure plus solide va nous permettre d'avoir des engagements financiers plus importants et d'être plus efficaces. Nous devrions d'ailleurs recruter deux personnes supplémentaires », précise Olivier de Baynast, président de JCI. Jusqu'à présent, l'activité d'ACOJURIS était double. Elle consistait à exercer une veille sur tous les projets de coopération juridique à travers le monde et à répondre à certains appels d'offres internationaux pour des actions de formation ou de réorganisation d'un système judiciaire. « Désormais, nous allons également avoir une activité de recherche, notamment en ce qui concerne les grands équilibres mondiaux. A cet effet, des universitaires vont travailler avec nous, à l'image de Bénédicte Fauvarque-Cosson, professeur de droit privé à Paris II (Assas) », précise Olivier de Baynast. Justice Coopération Internationale s'adjoint en outre un nouveau partenaire, le Conseil d'Etat, afin de pouvoir répondre à des appels d'offres concernant la justice administrative.

A l'avenir, les partenaires privés de ce groupement devraient être encore plus impliqués qu'ils ne l'ont été par le passé, estime le nouveau président : « Les huissiers et les notaires seront sans doute sollicités pour un nombre accru de programmes. Si l'intégralité de notre Droit n'est pas exportable, la sécurité juridique et l'acte authentique le sont, notamment vers les Etats qui sortent d'un système collectiviste et ne veulent pas basculer dans l'ultra libéralisme et l'insécurité juridique ». Doté d'un nouveau statut, d'un budget renforcé et de moyens humains supplémentaires, ce groupement d'intérêt public, né en mars dernier, entend également développer une nouvelle stratégie : « L'objectif n'est plus de planter le drapeau français du Droit et de marquer un territoire, mais de s'associer aux grands chantiers de réorganisation juridique et judiciaire. C'est ainsi que le savoir-faire de nos juristes se fera entendre ».

Voir la vidéo

Cependant, dans les faits, les 9000 «indian notaries» en exercice dans le pays ont une fonction qui se limite aujourd'hui à la «certification» des documents (attestations, visas de déclarations sur l'honneur...). A la demande des Etats de Gujarat et de Tamil Nadu (Pondichery), une coopération est aujourd'hui envisagée pour développer le notariat civiliste en Inde.

Albanie
L'Albanie, dont les exportations ont doublé en 2010, souhaite procéder aujourd'hui à d'importantes réformes structurelles visant à améliorer la sécurité juridique et la transparence. C'est dans ce cadre que le Ministère de la Justice albanais a sollicité l'expertise française notamment pour l'informatisation des actes notariés et des registres publics, lors d'une mission début mai.

Nominations
Co-directrice du centre sino-français de Formation et d'Echanges notariaux et juridiques à Shanghai, Marylise Hébrard est nommée Conseiller du Commerce Extérieur. Cette nomination révèle son rôle et celui du notariat dans le développement des échanges internationaux de la France.

Vu de là-bas

...à la rencontre des français expatriés

Chaque année, des cadres d'entreprise, des retraités et des étudiants quittent la France pour prendre un nouveau départ. De nombreuses initiatives ont vu le jour pour les accompagner dans leurs démarches administratives et juridiques.
En amont, le salon «s'expatrier mode d'emploi» informe les entreprises comme les particuliers sur les démarches à suivre dans le cadre de l'expatriation. Sur ce lieu d'échanges, les Notaires de France apportent leur éclairage juridique et répondent individuellement aux multiples questions des visiteurs.
Et pour tous ceux qui ont déjà franchi les frontières de notre pays, les Notaires de France organisent les «rencontres notariales» avec les ambassades et les consulats des grandes capitales internationales : des rendez-vous réguliers avec les Français installés à l'étranger pour les informer sur des sujets liés à l'actualité juridique et fiscale tout en tenant compte de leur expatriation.
Lancées le 23 juin 2009, les Rencontres notariales organisées avec le soutien des élus de France à l'étranger créent une dynamique d'information auprès de ces citoyens français résidant à l'étranger. Les dernières rencontres se sont déroulées en avril et en mai 2012 à Dublin, New York et Pékin. Les prochaines rencontres sont prévues à Rome en octobre.

Pour plus de précisions, veuillez consulter
le Guide juridique des Français de l'étranger en ligne >

Les experts
l'actualité des actions de formation

Séminaires régionaux en Chine

Depuis plus de 20 ans, le notariat français intervient en Chine. Ses actions se sont considérablement renforcées depuis la création du centre sino-français de formation et d'échanges notariaux et juridiques de Shanghaï, créé en 1991.
Cette pépinière de talents, passerelle entre les deux pays, est aussi un lieu d'échanges professionnels qui contribue au rayonnement du Droit français. Elle permet de dispenser des formations à des juristes par la tenue de séminaires et à des étudiants grâce à un master de droit franco-chinois. C'est en poursuivant ce chemin tracé depuis plusieurs années que les notaires français ont participé en mai 2012 au 25ème séminaire de droit notarial. Organisé pendant deux jours dans la province du Hebei, en périphérie de Pékin, cette rencontre était destinée aux représentants des instances professionnelles et aux notaires. Une approche «locale» très appréciée par les participants de cette région dont la population est égale à celle de la France. Au programme de ces journées : la question du statut et du rôle du notariat, la formation professionnelle des notaires, l'acte authentique ou encore le rôle des notaires dans la vente immobilière.

Vidéothèque

Découvrez les films :

- La Francophonie
- Vietnam
- Madagascar
- Le Tchad
- Haïti
- Titre Sécurisé Simplifié

Focus

Le titrement à l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie

En 1966, Léopold Sedar Senghor disait : «...Il faudrait réunir dans une association les parlements de tous les pays où l'on parle le français ». Un an plus tard son vœu était exaucé. Aujourd'hui l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) réunit 47 Etats membres, 17 pays associés et 13 pays observateurs issus des cinq continents. Elle contribue notamment à favoriser la coopération et à renforcer la solidarité au sein de la communauté francophone, dans le respect du droit au développement.
En avril dernier, la commission de la coopération et du développement a rassemblé dans le Jura une trentaine de parlementaires provenant de toutes les régions de l'APF. A l'ordre du jour : les négociations commerciales internationales sous l'égide de l'OMC, l'initiative sur la transparence des industries extractives (ITIE), la responsabilité sociétale des entreprises mais aussi la régulation foncière au service d'une sécurité alimentaire pour les peuples de l'espace francophone. Sur ces sujets, la commission a notamment entendu une intervention de Tchassona Traoré, notaire au Togo et membre de la commission titrement à l'Union Internationale du Notariat (UIN). Il a développé le thème de la sécurisation des titres fonciers en Afrique, proposant la mise en œuvre d'un titre sécurisé simplifié (TSS) pour les plus démunis. La coopération s'oriente vers la création d'un groupe de travail sur un projet de loi type dédiée à ce TSS.

En Serbie, la renaissance d'une profession

La renaissance du notariat serbe est en cours : nouvelle loi, formation professionnelle, rédaction d'un statut… Les notaires de France dans le monde vous font découvrir les acteurs de ce dossier. Ils sont universitaires, ministres, hauts fonctionnaires et n'hésitent pas à explorer et à s'inspirer des systèmes qui ont déjà fait leur preuve en Europe. C'est justement pour répondre à cette demande et pour partager une expérience, qu'une mission composée de représentants du ministère de la Justice, d'huissiers et de notaires s'est rendue à Belgrade. Suivez, pas à pas, son cheminement auprès des décideurs serbes.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès,
de rectification et d'opposition aux informations vous concernant qui peut s'exercer par courrier à l'adresse suivante :

Conseil supérieur du notariat - 60 bd de la Tour Maubourg - 75007 Paris

Ou au Correspondant Informatique et Libertés (CIL) désigné par le CSN :
ADSN - 95 avenue des Logissons - 13107 Venelles